



COMMUNE DE SAINT CAST LE GUILDO

AVIS AU PUBLIC

Demande d'occupation du domaine public

Article L 2122-1-1 et 2 du CG3P

Date de parution : 20 octobre 2022

Lieu d'implantation : Complexe de Tennis municipal de la Garde

Activité : ANIMATION SPORTIVE ET LOCATION DE COURTS DE TENNIS

Le public est informé par ce présent avis qu'une demande d'occuper le domaine public communal a été déposée en Mairie de Saint-Cast-Le-Guildo, par Monsieur Jérôme BOULAY, représentant l'Association « GRAND SLAM TENNIS ».

Durée de l'occupation : du 23 octobre au 5 novembre 2022

Cette occupation est soumise à une redevance fixe de 100 € par semaine et par court utilisé plus 20% du Chiffre d'Affaires réalisé par l'exploitation du complexe sur la période.

Considérant que la durée d'occupation recouvre une durée de moins de 4 semaines et que Madame le Maire a donné un avis favorable à cette occupation, il est fait application de la procédure allégée prévue à l'article L 2122-1-2 du CG3P. Il n'est donc procédé qu'à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation du domaine public.

Mairie de St Cast le Guildo

1, place de l'hôtel de Ville

22380 Saint - Cast le Guildo

T : 02 96 41 80 18

M : mairie@saintcastleguildo.fr